



Paris, le 29 janvier 2025

Monsieur le directeur général,

Le 20 décembre 2024, vous avez décidé de réunir les organisations représentatives du personnel du CSA d'administration centrale afin de renouer avec un dialogue social de proximité perdu de vue avec la suppression, en 2023, du CSA de la DGEF.

La CFDT, syndicat majoritaire au CSA d'administration centrale (CSAC), qui a accueilli très favorablement cette démarche, était représentée par Louise-Marie SIADOUS, Secrétaire générale du SMI-CFDT, Samir AIT-TAYEB, secrétaire général adjoint, Philippe LANDRIEVE, responsable de la section CFDT de la SDANF, Jérôme MUNIER, élu au CSAC et en outre, secrétaire de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail du CSAC, et Christophe BLIN.

C'est à l'occasion de cette réunion que nous avons appris que la DGEF avait décidé de supprimer la navette qui permet aux agents de la SDANF de rejoindre le restaurant administratif depuis 1992.

L'administration a certes recours, depuis quelques mois, à un nouveau RIA, mais qui reste toujours éloigné du site de Rezé et qui nécessite donc d'emprunter le tramway.

Or, la plupart des agents de la SDANF ne disposent pas d'une carte de transport.

Cela ne posait pas de problème car, jusqu'à présent, les agents empruntaient la navette ou utilisaient leur véhicule personnel.

Le nouveau site n'offrant pas de possibilité de stationnement, il était logique de penser que la navette serait davantage fréquentée.

Aussi, lors de la réunion du 20 décembre 2024, nous avons demandé que la SDANF procède à un recensement des besoins de ses 119 agents et que nous soit précisé le nombre exact d'agents disposant d'un titre de transport, sachant qu'à notre connaissance ils ne seraient qu'une quinzaine.

Monsieur Eric JALON
Directeur général des étrangers en France

Rien de tout cela n'a été fait et, le 22 janvier dernier, les agents de la SDANF ont reçu une note les informant que la navette était supprimée à compter du lundi 3 février 2025.

M. Cédric DEBONS a beau préciser, en bas de page, que les agents continueront de bénéficier de l'espace social de restauration, cela ne leur permettra pas de percevoir les subventions liées à la restauration !

Si, comme nous le pensons, peu d'agents disposent d'un abonnement au tramway, les 4 euros qui devront être déboursés pour rejoindre le RIA seront réductibles.

Mais n'est-ce pas l'objectif recherché ? que les agents de la SDANF ne fréquentent plus le RIA. Car, au-delà des 20 000 euros d'économie générés par la navette, cela représentera une économie sur les subventions repas et sur les temps de trajet (cf. 20 mn accordées aux agents qui fréquentent le RIA)

Or, la CFDT rappelle que, parmi les différents modes de restauration proposés par l'État employeur, la restauration administrative doit être privilégiée car, d'une part, elle doit permettre l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion.

Elle participe également de l'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

La suppression de la navette motivée par un souci d'économie aurait dû faire l'objet, en amont, d'une étude d'impact sérieuse portant sur le nombre d'agents qui souhaitent profiter du restaurant administratif de façon occasionnelle ou régulière, cette information devant être corrélée au nombre d'agents disposant d'un abonnement au tramway.

Compte tenu de l'importance du sujet, nous demandons, malgré la note de M. DEBONS, que cette étude soit menée à bien et de manière systémique, pas seulement auprès de quelques agents pris au hasard.

L'approche purement économique du sujet est d'autant plus regrettable que la restauration touche aux conditions de vie de nos collègues, qui ont été particulièrement malmenées ces dernières années.

La SDANF a en effet subi une réorganisation importante le 1^{er} janvier 2023 à l'occasion de la dématérialisation des process et de la déconcentration des procédures déclaratives. Les suppressions de postes, l'augmentation régulière des missions et de la charge de travail, les difficultés d'utilisation de l'outil NATALI, ont nécessité l'intervention régulière du médecin du travail.

Les résultats du questionnaire QVT initié par le Dr BELLANGER et présenté aux agents en mai 2024 l'ont conduit à émettre les conclusions suivantes :

- il semble urgent de diminuer la pression en lien avec les objectifs quantitatifs,
- il existe une sensation d'épuisement,
- Il faut soutenir les agents par plus de considération notamment par les supérieurs hiérarchiques,
- il faut alléger les tâches en diminuant celles qui sont moins urgentes
- donner plus de sens au travail
- gérer les conflits.

Pour autant, le traitement des questions liées à la QVT et aux conditions de travail semble rester en suspens à la SDANF.

C'est donc dans un contexte encore fortement dégradé que s'inscrit cette mesure qui pénalise encore un peu plus nos collègues qui y voient donc un très mauvais signal.

La réunion du 20 décembre précitée qui avait été pourtant intitulée, à dessein, « la rénovation du dialogue social », voit ainsi ses ambitions obérées en l'état.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le directeur général, de l'attention que vous porterez à la situation des agents de la SDANF et des suites que vous voudrez bien réserver à notre courrier.

Dans cette attente, nous vous prions de croire en l'expression de notre haute considération.

Louise-Marie SIADOUS

Secrétaire générale du SMI-CFDT

